

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 44 (1953)
Heft: 15

Rubrik: Communications ASE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE L'ASSOCIATION SUISSE DES ELECTRICIENS

Assemblée annuelle 1953 de l'ASE et de l'UCS

les samedi, dimanche et lundi 29, 30 et 31 août 1953
à Zermatt

Donnant suite à l'aimable invitation de la Municipalité et du Service de l'électricité de Zermatt, les Comités de l'ASE et de l'UCS ont très volontiers accepté de tenir l'Assemblée annuelle de 1953 à Zermatt.

Grâce à l'obligeance des Directions de la S.A. pour l'Industrie de l'Aluminium, de la S.A. l'Énergie de l'Ouest-Suisse, Grande Dixence S.A., Salanfe S.A., Lausanne, de la S.A. Lonza, Bâle, ainsi que de la S.A. des Forces Motrices du Mauvoisin, Sion, les participants auront l'occasion de visiter de nouvelles constructions intéressantes d'entreprises électriques et les installations d'une grande entreprise industrielle.

Les membres de nos Associations, de même que les dames, sont cordialement invités à participer en grand nombre à cette Assemblée annuelle et à venir passer quelques agréables journées en compagnie de leurs amis et collègues dans la célèbre station de sports et de cure de Zermatt.

PROGRAMME

(Voir page 647 l'horaire des trains, pour lesquels des billets spéciaux seront délivrés)

Samedi 29 août 1953

- 13 h 43 Départ des trains spéciaux de Brig (Viège départ 13 h 45) *Coupon No 1*
 16 h 00 Assemblée générale de l'UCS à l'Hôtel Zermatterhof, suivie d'une conférence en allemand de M. H. Niesz, Dr h. c., directeur de la S.A. Motor-Columbus, Baden, sur «*Zukunftsfragen der schweizerischen Energiewirtschaft*» (De l'avenir de l'économie énergétique suisse).
 (Les membres de l'ASE sont cordialement invités à assister à cette conférence.)

Pour les dames:

- 16 h 00:** Montée en télésiège à l'Alp Sunnegga (2300 m). Thé au Berghaus, offert par le Service de l'électricité de Zermatt.
 En cas de mauvais temps, le thé sera servi à l'Hôtel Zermatterhof.
 Prix de la course: Fr. 1.50. *Coupon No 2*

- 19 h 30 Souper dans les hôtels. *Coupon No 3*
 21 h 00 Soirée récréative libre pour les invités et les membres de l'ASE et de l'UCS et les dames aux hôtels Mont Cervin, National et Zermatterhof. Productions, concert et danse. Le programme sera le même dans ces trois hôtels. Entrée libre. Consommations à la charge des participants.

Dimanche 30 août 1953

- 9 h 00 Assemblée générale de l'ASE à l'Hôtel Victoria, suivie d'une conférence en allemand de M. O. Julen, président de la Municipalité, sur le développement de Zermatt, «*Vom Bergdorf zur internationalen Sport- und Kurstation. Die Entwicklung von Zermatt und seiner Energiewirtschaft*».
 9 h 50 Départ des trains spéciaux pour le Riffelberg et le Gornergrat.
 Autres départs: 9 h 55, 10 h 35, 11 h 35, 11 h 48.
 Une carte sera remise à chaque participant lui indiquant le train qu'il doit prendre pour l'aller et le retour. Prière d'observer les communications indiquées sur le bulletin d'inscription. *Coupon No 5*

- 13 h 00 **Banquet officiel de l'ASE et de l'UCS à l'Hôtel du Gornergrat (3100 m) et à l'Hôtel Riffelberg (2600 m).** *(Voir observations, page 649).* **Prix, y compris le pourboire, mais sans boisson, ni café, Fr. 11.—.** *Coupon No 6*
- 15 h 54 **Retour par trains spéciaux à Zermatt.** *Autres départs: 15 h 57, 16 h 00, 16 h 13, 16 h 16.* *Arrivée du premier train à Zermatt 16 h 40.*
- 19 h 30 **Souper dans les hôtels.** *Coupon No 7*

Lundi 31 août 1953

Excursions

- 6 h 10 **Départ des trains spéciaux pour Viège.** *Coupon No 9*
- Excursion A.** **Visite de la fabrique de Chippis de la S.A. pour l'Industrie de l'Aluminium.** *(Nombre de participants limité).*
- 8 h 00 **Départ de Viège par train spécial.**
- 8 h 30 **Arrivée à Sierre. Trajet avec le chemin de fer de la fabrique jusqu'à Chippis et visite des installations.**
- 11 h 30 **Dîner au foyer de l'usine d'aluminium, offert par la S.A. pour l'Industrie de l'Aluminium.**
- 13 h 30 **Retour à Sierre par le chemin de fer de la fabrique.** *Coupon No 10*
- Excursion B.** **Visite des chantiers du barrage de la Grande Dixence.** *(Nombre de participants limité).*
- 8 h 00 **Départ de Viège par train spécial.**
- 8 h 40 **Arrivée à Sion; trajet en autocars jusqu'aux chantiers. Visite de ceux-ci.**
- 14 h 00 **Dîner à la cantine «Chargeur».**
- 17 h 15 **Arrivée à Sion.** *Prix de la course et du dîner, y compris le pourboire, Fr. 14.—. Les boissons seront offertes par la S. A. Grande Dixence.* *(Voir observations, page 649.)* *Coupon No 11*
- Excursion C.** **Visite des chantiers de l'usine de la Salanfe.** *(Nombre de participants limité)*
- 8 h 00 **Départ de Viège par train spécial.**
- 8 h 40 **Arrivée à Sion; trajet en autocars, via Martigny, jusqu'aux chantiers. Visite de ceux-ci.**
- 13 h 30 **Dîner à la cantine.**
- 18 h 15 **Arrivée à Martigny.** *Prix de la course et du dîner, y compris le pourboire, Fr. 11.50. Les boissons seront offertes par la S. A. Salanfe.* *(Voir observations, page 649.)* *Coupon No 12*
- Excursion D.** **Visite des chantiers de l'usine de Mauvoisin.** *(Nombre de participants limité)*
- 8 h 00 **Départ de Viège par train spécial.**
- 8 h 40 **Arrivée à Sion; trajet en autocars. Visite de l'usine de Riddes et des chantiers de Mauvoisin.**
- 13 h 15 **Dîner à la cantine, offert par la S. A. des Forces Motrices du Mauvoisin.**
- 18 h 00 **Arrivée à Martigny.** *Prix de la course Fr. 8.50.* *(Voir observations, page 649.)* *Coupon No 13*

Horaire

a) Retour direct:	Direction Berne:	Brigue départ	9.31	10.44	12.37
	Direction Lausanne:	Viège départ	9.39	11.23	12.36*
		*départ de Brigue			
b) Pour les excursionnistes:					
	Sierre départ	Direction Lausanne	14.00	16.05	18.32
		Direction Brigue	14.00	14.25	16.03
	Sion départ	Direction Lausanne	18.46	19.58	20.43
		Direction Brigue	17.29	19.12	
	Martigny départ	Direction Lausanne	19.05	20.21	21.02
		Direction Brigue	18.52	20.33	

Billets de correspondance Viège—Sierre ou Viège—Sion

Pour les participants qui désirent faire le voyage de retour via Brigue—Lötschberg—Berne après l'excursion, le Bureau de renseignements ASE/UCS à Zermatt délivrera des billets de correspondance, qui devront être pris au plus tard le samedi 29 août 1953, à 21 h 00.

		II ^e cl.	III ^e cl.
Prix:	Viège—Sierre et retour	Fr. 4.60	3.20
	Viège—Sion et retour	Fr. 6.50	4.70

Ces billets spéciaux sont valables dans les trains spéciaux pour l'aller et dans n'importe quel train pour le retour dans les 10 jours.

Les voyageurs qui se décideront seulement à Zermatt à suivre un parcours de retour autre que celui indiqué sur le billet spécial, doivent se procurer un nouveau billet. Le billet utilisé seulement partiellement ainsi que le nouveau billet peuvent être envoyés, avec une demande de compensation, au Service commercial des CFF pour le trafic des voyageurs, Berne.

Logements

Des chambres sont disponibles dans les hôtels suivants:

Catégorie A: Beau-Site, Mont-Cervin, National, Perren (bâtiment principal), Schweizerhof, Victoria, Zermatterhof.

Catégorie B: Alpina, Bellevue, Breithorn, Dom, Gabelhorn, Gornergrat, Sporthotel Graven, Julen, Matherhornblick, Alpenblick, Tannenhof, Mischabel, Monte-Rosa, Perren (dépendance), Pollux, De la Poste, Rothorn, St-Theodul, Walliserhof, Pension Schönegg, Dépendance Zermatterhof.

Prix par personne et par nuit:

	Catégorie A	Catégorie B
Chambre, petit-déjeuner, service et taxe de séjour, sans bain	15.—	11.—
Chambre, petit-déjeuner, service et taxe de séjour, avec bain	21.—	—.—
Souper, service compris	8.50	6.—

Coupons Nos 4 et 8

Séjour de vacances

Pour les séjours de vacances, directement avant ou après l'Assemblée annuelle, les hôtels accordent des prix réduits pour pension complète (chambre, 3 repas, service et taxe de séjour), par personne et par jour:

Catégorie A Fr. 25.—

Catégorie B Fr. 18.50

Les personnes désireuses de séjourner à Zermatt sont priées de l'indiquer sur le bulletin d'inscription vert. Les frais de séjour seront payés directement à l'hôtel par ces personnes.

Billets spéciaux et horaire

Afin que le long voyage jusqu'à Zermatt ne soit pas trop coûteux, des arrangements spéciaux ont été pris avec les Chemins de fer fédéraux suisses et le Chemin de fer Viège—Zermatt—Gornergrat pour le voyage jusqu'à Brigue ou Viège. Les personnes utilisant les trains prescrits dans l'horaire ci-dessous et partant des gares suivantes:

Aarau, Baden, Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lucerne, Olten, St-Gall, Winterthour et Zurich recevront sur présentation de leurs cartes de participant des billets spéciaux à prix très réduits, avec retour individuel dans les 10 jours pour autant que 15 personnes au moins partent de la même station. Jusqu'à ces gares, il y aura lieu de prendre des billets ordinaires.

Les billets spéciaux au départ de l'une de ces 11 gares peuvent être commandés à n'importe quelle gare des CFF, au plus tard le 27 août 1953.

Pour le trajet Brigue/Viège—Zermatt—Gornergrat, des coupons seront délivrés avec la carte de participant.

Aller

(Les billets spéciaux ne sont valables que dans les trains mentionnés ci-dessous)

Genève	départ	9.08	Berne	départ	<i>par train spécial</i>	11.36
Lausanne	départ	10.07	Thoune	départ		12.00
Vevey	départ	10.22	Brigue	arrivée		13.25
Montreux	départ	10.30	Brigue	départ	<i>par train spécial</i>	13.43
Sion	départ	11.35	Viège	départ		14.00
Viège	arrivée	12.10	Zermatt.	arrivée		15.20
St-Gall	départ	8.08				
Winterthour	départ	8.53	Lucerne	départ	9.37	
Zurich	départ	9.27				
Baden	départ	9.07				
Brugg	départ	9.25				
Aarau	départ	10.04				
Bâle	départ	9.28				
Olten	départ	10.05				
Berne	arrivée	11.06				

Pour l'horaire du retour, voir page 646.

	Prix des billets	2 ^e classe Fr.s	3 ^e classe Fr.s
1. St-Gall—Zurich—Olten—Berne—Spiez—Brigue			
a) Retour dans les 10 jours par le même parcours	43.10	30.90
b) Retour dans les 10 jours par Viège—Sion—Lausanne—Berne	45.90	32.80
2. Winterthour—Zurich—Olten—Berne—Spiez—Brigue			
a) Retour dans les 10 jours par le même parcours	39.—	27.90
b) Retour dans les 10 jours par Viège—Sion—Lausanne—Berne	41.80	29.90
3. Zurich—Berne—Spiez—Brigue			
a) Retour dans les 10 jours par le même parcours	37.—	26.40
b) Retour dans les 10 jours par Viège—Sion—Lausanne—Berne—Zurich	39.80	28.40
4. Baden—Olten—Berne—Spiez—Brigue			
a) Retour dans les 10 jours par le même parcours	35.60	25.50
b) Retour dans les 10 jours par Viège—Sion—Lausanne—Berne	38.30	27.40
5. Aarau—Olten—Berne—Spiez—Brigue			
a) Retour dans les 10 jours par le même parcours	33.50	23.90
b) Retour dans les 10 jours par Viège—Sion—Lausanne—Berne	36.30	26.—
6. Bâle—Olten—Berne—Spiez—Brigue			
a) Retour dans les 10 jours par le même parcours	35.60	25.50
b) Retour dans les 10 jours par Viège—Sion—Lausanne—Berne	38.80	27.40
7. Olten—Berne—Spiez—Brigue			
a) Retour dans les 10 jours par le même parcours	32.80	23.40
b) Retour dans les 10 jours par Viège—Sion—Lausanne—Berne—Olten	35.60	25.50
8. Lucerne—Langnau—Berne—Spiez—Brigue			
a) Retour dans les 10 jours par le même parcours	33.50	23.90
b) Retour dans les 10 jours par Viège—Sion—Lausanne—Berne	37.—	26.40
9. Berne—Spiez—Brigue			
a) Retour dans les 10 jours par le même parcours	26.70	19.10
b) Retour dans les 10 jours par Viège—Sion—Lausanne—Berne	30.90	22.—
10. Genève—Lausanne—Sion—Viège			
Retour dans les 10 jours par le même parcours	30.90	22.—
11. Lausanne—Sion—Viège			
Retour dans les 10 jours par le même parcours	23.70	17.—
12. Brigue/Viège—Zermatt—Gornergrat et retour		21.—
13. Brigue/Viège—Zermatt et retour		13.—

La validité du coupon Zermatt—Viège/Brigue pourra être prolongée jusqu'au 7 septembre 1953, moyennant un supplément de Fr. 4.—, qui sera payé directement au guichet de la gare de Zermatt par le voyageur.

Dans les trains de Brigue/Viège—Zermatt—Gornergrat, les coupons Nos 1, 5 et 9 tiendront lieu de billets de transport.

Carte de participant

Cette carte, qui est obligatoire pour tous les participants, coûte Fr. 5.—, y compris l'insigne de fête.

Les cartes de participants seront remises à tous les membres (aux représentants des membres collectifs), de même qu'aux membres de leur famille et à leurs connaissances, pourvu que la commande soit faite par un membre de l'ASE ou de l'UCS.

La carte de participant comprend les coupons suivants, selon l'inscription:

No 1	Trajet Brigue/Viège—Zermatt (retour y compris)	Fr. 13.—
No 2	Trajet en télésiège à l'Alp Sunnegga et thé au Berghaus (ou à l'Hôtel Zermatterhof), le 29 août 1953	Fr. 1.50
No 3	Souper à l'hôtel désigné, le 29 août 1953	selon catégorie
No 4	Logement à l'hôtel, y compris petit-déjeuner, 29/30 août 1953	selon catégorie
No 5	Trajet Zermatt—Gornergrat et retour	Fr. 8.—
No 6	Banquet au Kulm-Hôtel Gornergrat ou à l'Hôtel Riffelberg, le 30 août 1953	Fr. 11.—
No 7	Souper à l'hôtel désigné, le 30 août 1953	selon catégorie
No 8	Logement à l'hôtel, y compris petit-déjeuner, 30/31 août 1953	selon catégorie
No 9	Trajet Zermatt—Viège/Brigue	
No 10	Excursion A, S. A. pour l'Industrie de l'Aluminium, Chippis	gratuite
No 11	Excursion B, Usine de la Grande Dixence	Fr. 14.—
No 12	Excursion C, Usine de la Salanfe	Fr. 11.50
No 13	Excursion D, Usine de Mauvoisin	Fr. 8.50

Bureau de renseignements

Le bureau de renseignements ASE/UCS se trouve à l'Office du Tourisme, à Zermatt. Il est ouvert:

Samedi, 29 août 1953, de 11 h 00 à 17 h 00 et de 20 h 00 à 21 h 00

Dimanche, 30 août 1953, de 8 h 15 à 10 h 30 et de 18 h 00 à 20 h 00

Téléphone: (028) 7 72 37.

Dans des cas exceptionnels, des cartes de participant ou des coupons isolés pourront y être encore obtenus

Observations générales

a) Banquet de l'ASE et de l'UCS

En raison de l'affluence probable, le banquet de l'ASE et de l'UCS aura lieu aussi bien au Kulm-Hôtel Gornergrat, qu'à l'Hôtel Riffelberg. Le menu sera le même dans ces deux hôtels et les discours, etc., seront transmis par haut-parleurs. Vin d'honneur offert par la Municipalité et le Service de l'électricité de Zermatt.

Les participants sont priés d'indiquer sur le bulletin d'inscription dans quel hôtel ils désirent participer au banquet. Nous rappelons que le Kulm-Hôtel Gornergrat est situé à 3100 m d'altitude; il est donc préférable que les personnes ne supportant pas cette altitude participent au banquet à l'Hôtel Riffelberg.

Les organisateurs se réservent toutefois de modifier la répartition.

Les tables seront numérotées, mais non les places, sauf pour les tables des invités d'honneur. Il sera tenu compte, dans la mesure du possible, du désir des membres d'occuper une place à côté de certaines personnes, si les inscriptions nous parviennent en même temps. Les participants sont instamment priés de s'en tenir aux indications qui figureront sur les cartes de participant.

Pour les trains allant de Zermatt au Riffelberg et au Gornergrat, prière d'observer les indications mentionnées sur le bulletin d'inscription vert.

b) Logement

Dans la mesure du possible, il sera tenu compte de l'hôtel désigné sur le bulletin d'inscription. Les organisateurs se réservent toutefois le droit de modifier la répartition des participants dans les hôtels.

Les décomptes avec les hôtels pour les logements et les repas s'effectueront par les soins des organisateurs, selon les coupons délivrés. Les frais de logement et des repas devront donc être versés lors de l'inscription.

Par contre, les frais de séjour avant ou après l'Assemblée annuelle seront réglés directement par les participants à leur hôtel.

c) Excursions

Les entreprises qui nous ont invités ont bien voulu se charger d'organiser plusieurs excursions fort intéressantes.

Les participants aux excursions aux chantiers de la Grande Dixence, de la Salanfe et de Mauvoisin sont instamment priés de se munir de bons souliers, de vêtements chauds et de manteaux de pluie. Les visiteurs des chantiers de la Grande Dixence et de la Salanfe recevront des casques de protection.

En outre, les participants devront suivre strictement les instructions données par les entreprises et les chefs de groupe. Ce faisant, ils faciliteront grandement ces visites, qui ont été soigneusement préparées par les entreprises qui nous invitent. Le nombre des participants aux excursions est limité.

d) Pour les automobilistes

Zermatt ne pouvant pas être atteinte en voiture automobile, les participants venant avec leurs voitures pourront loger celles-ci gratuitement dans les garages du Chemin de fer Viège—Zermatt, à Viège.

Les participants automobilistes aux excursions de la Grande Dixence, Salanfe et Mauvoisin sont priés de laisser leur voiture à Sion ou à Martigny et d'utiliser les cars officiels.

e) Courses de montagne

Les personnes désireuses de faire des courses de haute montagne depuis Zermatt sont priées de s'adresser avant l'Assemblée générale, directement à M. Hobi, chef d'exploitation du Service de l'électricité de Zermatt qui organisera au besoin des courses en groupe.

Inscription

Dernier délai d'inscription: 15 août 1953

Dans leur propre intérêt, les participants sont toutefois priés de s'inscrire au plus tôt à l'*Administration commune de l'ASE et de l'UCS, 301, Seefeldstrasse, Zurich 8* en utilisant les bulletins verts d'inscription et de versement ci-joints. Comme le nombre de participants sera certainement très élevé, nous ne pouvons malheureusement pas garantir de prendre en considération les inscriptions arrivant après ce délai.